

L'omerta dans l'enseignement catholique

**Le harcèlement dans les établissements scolaires n'est pas réservé qu'aux élèves !
La réglementation est la même pour tous y compris dans les établissements catholiques !**

Depuis quelques années, des départs prématurés de salariés OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) ainsi que des enseignants se multiplient à l'Institution Jeanne d'Arc de Montrouge. Les raisons ?

Une partie de l'équipe de direction qui impose sa loi en ne respectant pas le droit du travail et en multipliant les pressions morales ainsi que des actes d'humiliation et d'intimidation pour arriver à ses fins.

A la rentrée 2020, un salarié OGEC a décidé de rompre le silence tant sa situation devenait intolérable et a lancé un appel au secours pour faire cesser son calvaire professionnel.

Face à l'absence de réponse, il a saisi le CSE qui a déclenché une enquête pour danger grave et imminent afin de le protéger. Là encore, la direction n'a pas pris la mesure de la gravité de la situation et a répondu partiellement au problème sans sanctionner la personne responsable de ces troubles.

Cette enquête a permis de faire remonter au CSE de nombreux témoignages faisant état de grandes souffrances psychologiques au point que des personnels viennent au travail la boule au ventre et sont obligés de prendre des traitements médicamenteux pour tenir. Plusieurs salariés ont fait le choix de quitter l'établissement pour se protéger.

Là encore, la direction n'a pas pris la mesure de la gravité de la situation. La souffrance au travail a été mise à l'ordre du jour 7 fois au CSE sans réponse concrète de la direction qui a refusé un audit en prétextant que rien ne justifiait cette dépense.

Le mode de gouvernance est sérieusement mis en cause : management violent, menaces, humiliations, ton inapproprié avec le personnel, non-respect du droit du travail.

A ce jour, plusieurs personnels ont informé leur hiérarchie, mais n'ont pas été pris au sérieux et d'autres ont préféré garder le silence par peur de représailles. D'autres encore ont choisi de quitter l'institution pour se protéger mais en gardent de lourdes séquelles psychologiques.

De tels agissements sont-ils acceptables dans un établissement scolaire et de surcroît catholique ?

Parmi ces salariés, plusieurs sont adhérents Force Ouvrière. Notre syndicat leur apporte tout son soutien ainsi qu'à tous les personnels de l'institution.

Nous rappelons avec force le devoir de tout employeur d'assurer la sécurité et la protection physique et psychologique de ses salariés et de mettre en œuvre des actions de prévention. Un manquement à ces obligations est inacceptable.

FO se tiendra aux côtés des personnels de l'institution Jeanne d'Arc de Montrouge dans toutes les actions qu'ils souhaiteront mener pour les rétablir dans leur bon droit et leur permettre d'avoir des conditions de travail conformes à la loi.